

Une tout autre prison pour jeunes

• Depuis 2015, le centre pour jeunes dessais relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

• Testé depuis quelques mois, le nouveau projet pédagogique entre en vigueur ce 1^{er} février.

• Il prévoit un accompagnement intensif pour assurer aux jeunes une réinsertion effective.

“Franchement, c’est une prison 2.0 qui nous donne une nouvelle chance”

Reportage Annick Hovine

Sept mois et vingt-sept jours. Mehmed, 18 ans tout juste, petite taille et muscles saillants sous le tee-shirt, tient un décompte précis du temps passé derrière les murs du Centre communautaire de Saint-Hubert, section des dessais. La date du 22 février 2015 reste gravée dans sa mémoire – celle où le juge de la jeunesse, estimant qu’il ne pouvait plus rien faire pour le jeune récidiviste a passé la main à la Justice des adultes. Jugé “comme un grand”, Mehmed a été condamné à 5 ans de prison ferme pour une dizaine de faits: vols avec violence, cambriolages dans des maisons, séquestrations, deal de cannabis...

Un vrai défi

Sauf qu’en Belgique, les mineurs ne vont plus en prison. En 2010, le Centre fédéral fermé de Saint-Hubert ouvrait une section de 13 places, réservée aux jeunes francophones qui ont fait l’objet d’un dessaisissement pour des faits commis avant l’âge de 18 ans. Un modèle un peu hybride, cogéré par le fédéral (pour la sécurité) et la Communauté française (pour les aspects pédagogiques).

Depuis janvier 2015, en application de la 6^e réforme de l’Etat, la section des dessais est gérée par l’administration générale des Maisons de Justice (AGMJ) et relève donc intégralement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

“C’est un vrai défi. Cela reste la gestion d’une mini-prison même si notre projet est d’en faire

autre chose”, commente Stéphane Davreux, directeur général adjoint de l’AGMJ.

Autre chose? Le centre met en place un accompagnement intensif et un suivi individualisé de chaque jeune, dès son arrivée. Il adopte une approche réparatrice (et non punitive) en soutenant une démarche désistante du jeune pour qu’il envisage un avenir avec un autre ancrage que celui de la délinquance.

“Ça se passait un peu mal”

En quelques mois, Mehmed a déjà fait de grands pas en avant. “Franchement, c’est pas le fait d’être ici, mais d’être enfermé qui est dur. Ici, on est bien.

On a une équipe d’éducateurs qui nous soutiennent. Même si on a des peines comme en prison, c’est pas comme si la Justice nous avait abandonnés. Je considère ça comme une prison 2.0, qui nous donne une nouvelle chance”, dit-il.

A son arrivée, “ça se passait un peu mal”, convient-il. “Je me faisais remarquer. Je n’acceptais pas la détention. Je me disais: C’est la faute à la société, à la Justice... Je ne me remettais jamais en question.” Il a fallu du temps. “Et puis, un jour, vers mes 5 mois (de présence à Saint-Hubert, NdLR), j’ai réfléchi. Et je me suis dit: Si je suis ici, maintenant, c’est de ma faute à moi.”

Des choses horribles

Une prise de conscience douloureuse. “Je suis devenu comme un peu fou. Je n’arrivais plus à dormir. Ici, on a la chance de pouvoir en

parler.” Il s’interroge, tout haut: “Comment j’ai pu être aussi violent dans ma vie? Faire des séquestrations, c’est très grave. Ça m’a choqué.” Même si ce sont d’abord les victimes qui ont été choquées, ajoute-t-il immédiatement. “J’ai dû admettre que j’étais quelqu’un qui avait fait des choses horribles.”

C’est à l’adolescence qu’il a mal tourné. Ses parents (“parfaits”, dit-il) tentaient bien de le recadrer. Sans succès. “Je ne les écoutais pas. Je croyais que j’étais assez grand.” Conséquence: quatre séjours en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ).

Mehmed a un projet très précis quand il sortira d’ici: devenir livreur de pizzas, en soirée, pour le mari de sa sœur. Et la journée, il recommencera sa quatrième au Centre d’éducation et de formation en alternance (CEFA), où il est toujours inscrit, pour décrocher son diplôme d’électricien.

Il pourra retourner habiter chez ses parents, à Anderlecht. Ils sont toujours restés en contact avec lui, même si c’était parfois difficile. Chaque jour, pendant 45 minutes, il discute par Skype avec trois personnes: sa maman, sa sœur et un ami.

Discuter par Skype, depuis la prison? A Saint-Hubert, chaque jeune a sa plage horaire et ses fiches d’autorisation de contacts. “C’est essentiel pour nous que les jeunes puissent rester en relation avec leurs proches. On a mis en place certaines choses comme l’accès Skype, des visites de l’assistant de Justice, qui vient de Bruxelles, des navettes gratuites depuis la gare de Libramont, du courrier gratuit...”, détaille Stéphane Davreux.

Idem pour le “yo-yo” – les échanges entre détenus. Ils sont interdits au sein des prisons. Ici, ils sont autorisés, mais avec des règles. Le tabac, les ciga-

rettes et les briquets, c'est OK au préau. Au moment des repas, les surveillants peuvent apporter du sucre de la part de X dans la "chambre" (entendez: la cellule) de Y, qui en a besoin. "C'est une forme de solidarité. Pourquoi les interdire? Cela permet des apprentissages de comportements qui seront utiles une fois qu'ils seront sortis", commente Stéphane Davreux.

Sans naïveté: des trafics, des provocations par rapport au personnel, des pétales de câble, il y en a. "Tout est sujet à problème, tout doit être travaillé, indique Anne-Françoise Grosjean, directrice de la section. On ne les leurre pas. Ce n'est pas vraiment le Club Med ici. On intervient systématiquement pour cadrer les jeunes, mais on reste toujours dans la relation avec eux."

"Je sais que j'aurai des tentations"

Un indice que ça marche? En 2015, le cachot n'a pas été utilisé une seule fois comme sanction. "En 2014, si on

nous avait ça, on ne l'aurait pas cru", dit Stéphane Davreux.

Le mois prochain, le dossier de Mehmed passera devant la cour d'appel de Bruxelles. "Si je reçois moins de 3 ans, je peux être libéré, calcule-t-il. Plus de 3 ans, ce sera la galère..."

Sortir, c'est le rêve de tous les jeunes détenus ici. Mehmed admet qu'il a encore un peu de travail à faire sur lui-même. "Quand je serai dehors, je sais que j'aurai des tentations, pour le cannabis et le reste. Mais je sais aussi que si je sors maintenant, il y a des services dehors qui peuvent m'aider."

Le projet de Saint-Hubert est axé sur la recherche d'une cohérence entre l'intra et l'extra-muros, entre le temps de la détention et celui de la libération. Dès l'incarcération du jeune, un assistant de Justice prend contact avec la famille et les proches qui comptent pour lui. Histoire de comprendre pourquoi le gamin a dérapé et en est

arrivé là. Utile aussi pour construire le projet du jeune. Si les parents disent: "Pas question qu'il revienne chez nous, il nous en a fait assez voir", c'est évidemment un élément important...

A la sortie, c'est le même assistant de Justice qui assure la continuité et prend le jeune en charge de manière beaucoup plus intensive. Avec un objectif précis: la réinsertion dans la société.

"Même si on a des peines comme en prison, c'est pas comme si la Justice nous avait abandonnés."

MEHMED
18 ans.

Épingle

"Je leur aurais dit: Excusez-moi..."

Cinq ans de prison. Tounsi, 18 ans, a quelque chose de désarmant. Un grand gamin costaud, fan de foot et de Barcelone – comme beaucoup à son âge. Dessaisi depuis mai 2015, il a pris 5 ans de prison, dont 20 mois avec sursis, pour vols à l'arraché, il est depuis un an à Saint-Hubert. Avant, il a fait 5 jours à la prison de Saint-Gilles (à 17 ans) et 6 (!) séjours en IPPJ, dont trois "là-bas" – il désigne, à travers la vitre armée de barreaux, la partie IPPJ de Saint-Hubert. "La juge dit toujours qu'elle a tout fait pour moi, mais c'est faux."

L'enfant terrible. Tounsi – un grand frère et trois petites sœurs –, c'est l'enfant terrible de la famille. Il hausse une épaule: "Il n'y a que moi qui ai fait des conneries." Il vient

d'obtenir des congés pénitentiaires. "Ici, je me sens soutenu. Ils m'aident. Mon assistante sociale, c'est la meilleure!" L'école professionnelle dans laquelle il est inscrit l'aide dans ses démarches pour décrocher son diplôme en cuisine. "Pendant mes congés, j'irai m'excuser pour mon comportement", dit-il.

Ambivalence. Violent? "C'est vrai, je ne vais pas dire le contraire." Une hésitation: "Après, je ne frappais pas quand j'arrachais les sacs..." Ambivalence de la prise de conscience. Mais Tounsi a fait une démarche auprès de Médiate pour une médiation avec ses victimes. Les deux dames ont refusé. Et si elles avaient accepté? "Je leur aurais dit: Excusez-moi. C'est plus facile de voler que de travailler." A sa sortie, un boulot l'attend. "Je vais reprendre le snack de mon père. Quand je serai patron, je devrai me tenir à carreau et montrer l'exemple." Il dit aussi: "Maintenant, j'ai compris. Je sais que je suis en sursis. J'ai intérêt à changer si je veux continuer. Sinon, je vais faire quoi? La prison, ce n'est pas la même chose qu'ici." **An.H.**

3 Questions à

RACHID MADRANE

Ministre (PS) en charge de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice en Fédération Wallonie-Bruxelles

1 Le taux de récidive était jusqu'ici extrêmement élevé chez les jeunes dessaisis. Pourquoi?

Le taux de récidive est effectivement de plus de 90%. Le centre pour jeunes dessaisis ne fonctionnait pas parce qu'il était basé sur un modèle carcéral. Même les jeunes se plaignaient de leur inactivité: ils passaient énormément de temps devant la télé. Le projet pédagogique qu'on propose est un changement de cap radical. Le centre communautaire se veut un établissement de transition qui met le jeune au centre du dispositif avec pour objectif une sortie de la délinquance en appliquant le concept de désistance. C'est une approche nouvelle et très différente, qui se base sur une prise en charge individualisée visant à éviter la récidive.

2 Que voulez-vous changer concrètement?

Dès son entrée au centre, le jeune est encadré dans un projet qui prépare la sortie. On lui désigne un assistant social qui le suit dans tout son parcours. La prise en charge est axée sur la sortie de la délinquance et la réinsertion dans la société, avec un programme de formation qui lui permet de développer ses habilités sociales. On évite la récidive et donc on protège la société et donc on travaille à la sécurité des citoyens

3 Le centre communautaire pour jeunes dessaisis reste-t-il une prison?

Le centre reste une institution disciplinaire mais ouverte sur la société. On invite par exemple des ex-délinquants dans des groupes de parole pour qu'ils expliquent leur trajet pour quitter le cycle de la délinquance. On propose aussi à des artistes, des sportifs, des bénévoles... d'intervenir. Il y a un grand avantage: c'est la même administration des Maisons de justice qui organise les activités à l'intérieur et le suivi à l'extérieur, quand le jeune a des congés ou est en libération conditionnelle. On peut mettre de la cohérence entre ce qu'on fait entre les murs et hors des murs. Derrière cela, il y a une volonté politique de construire un projet pour les dessaisis. Avant, on les parquait mais ils n'apprenaient rien de leur passage et on les retrouvait quelque temps plus tard en prison. C'est un modèle qu'on propose. Il faudra l'évaluer dans un an.

An.H.

Une dizaine de jeunes âgés de 17 à 20 ans

■ Ce sont surtout des juges bruxellois qui se dessaisissent de mineurs de plus de 16 ans.

A la section 1 du centre communautaire de Saint-Hubert, réservée aux jeunes dessaisis âgés de 16 à 23 ans, ils sont 10. Pour 13 places. Ici, il n'y a pas de surpopulation. En moyenne, on comptait l'an dernier une population de 9 jeunes par jour. La durée de séjour tourne autour de 8 mois.

Dans 95 % des cas, ce sont des juges de la jeunesse bruxellois qui se dessaisissent, ce qui n'est pas sans conséquences pour les familles. Saint-Hubert, au fond des Ardennes, ce n'est pas la porte à côté. De Bruxelles, cela fait 140 km, ou deux heures de route, à multiplier par deux. Une visite prend la journée.

1 12 écrous en 2015. Le centre fédéral est passé intégralement aux mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 1^{er} janvier 2015. Il y avait alors 9 jeunes détenus. Un an plus tard, ils sont 10. Il y a eu 12 arrivées (écrous), dont 10 prévenus en attente de leur jugement et 2 condamnés, et 11 départs.

2 11 départs en 2015. Dans près de la moitié des cas (5 sur 11), le jeune a eu droit à une libération provisoire

(possible quand la peine n'excède pas 3 ans).

Deux jeunes ont bénéficié d'une alternative à la détention préventive.

Un autre a été placé en détention préventive après avoir commis de nouveaux faits au cours de congés pénitentiaires. Comme il avait alors 18 ans, il a été placé sous mandat d'arrêt.

Il y a aussi eu 3 transferts: 2 majeurs ont été envoyés en prison pour raison de surpopulation; le troisième pour raison disciplinaire. Il avait tout cassé dans sa cellule parce qu'il ne voulait plus rester à Saint-Hubert, trop éloigné de sa famille; il a été transféré à la prison d'Ittre.

8

MOIS DE SEJOUR

C'est une moyenne: certains jeunes restent nettement plus longtemps derrière les murs de Saint-Hubert.

20 ans.

3

Agés de 17 à 20 ans. Actuellement, seuls deux jeunes détenus à la section des dessaisis, âgés de 17 ans, sont mineurs. Les autres sont majeurs: cinq ont 18 ans; un a 19 ans et 2 ont

4

Des peines entre 2 et 4 ans en moyenne, avec sursis pour une partie. "On est loin de l'image des jeunes sauvages violeurs et meurtriers. Ces mineurs sont en majorité condamnés pour des faits de vol avec violence commis seul ou en bandes", observe Stéphane Davreux, directeur général adjoint de l'administration générale des Maisons de Justice. Ce qui ne veut en rien dire que ces gamins sont des enfants de cœur.

An.H.